

Garde alternée - article de Magic Maman

Garde alternée : faut-il partager la garde des enfants ?

Un article de Magicmaman

On ne s'est jamais autant séparés qu'aujourd'hui, avec, à chaque fois, le même dilemme : comment rester parents ensemble ? La garde alternée est-elle une bonne solution ?

Garde alternée : comment ça se passe aujourd'hui ?

Une semaine chez papa, une semaine chez maman. C'est le rythme le plus souvent choisi par les parents qui ont mis en place une résidence alternée.

Egalement appelé « garde partagée » ou « garde alternée », ce type d'organisation, officialisé par la loi du 4 mars 2002, fait de plus en plus d'émules. En 2012, on estime que près de 25 % des couples séparés l'ont choisi (soit 1 couple sur 4), contre 15 % seulement en 2009. Un chiffre en hausse et qui concerne des enfants de tous les âges, y compris des tout-petits.

« Environ 5 % des enfants ont moins de 1 an, 10 % entre 1 et 2 ans, 12 % entre 2 et 3 ans et 13 % entre 3 et 4 ans, rappelle Me Rodolphe Constantino, avocat spécialiste de la petite enfance. La plupart du temps, ce sont les parents eux-mêmes qui réclament la garde alternée, observe l'avocat.

Lorsqu'ils sont d'accord, il est rare que le juge aux affaires familiales s'y oppose.

En revanche, lorsqu'il y a un conflit dans le couple, le magistrat est souvent réticent. »

Côté finances, la garde partagée se traduit le plus souvent par une absence de pension alimentaire. Normal, puisque chacun des parents assume à tour de rôle les frais de l'enfant. Mais injuste lorsque l'un des deux a des revenus largement supérieurs à l'autre. Le juge peut alors demander le versement d'une pension alimentaire qui servira à maintenir le niveau de vie de l'enfant.

La garde alternée sera-t-elle systématique ?

Après une séparation ou un divorce, la garde alternée pourrait devenir la règle. En effet, une proposition de loi a été déposée en octobre 2011 par le député UMP Richard Mallié, afin de favoriser la résidence alternée pour l'enfant en cas de séparation des parents.

Que dit donc cette proposition de loi ? « Tout simplement, qu'à défaut d'accord entre les parents, le juge devra examiner en priorité la résidence alternée », explique Me Catherine Perelmutter-Teboul, avocate. Ce qui n'était jusqu'ici qu'une option donnée au magistrat devient donc une obligation.

Mais il y a plus. En cas de désaccord entre les parents, le juge entendra celui des deux qui s'oppose à la résidence alternée. A lui de justifier son refus. Alors que l'autre parent, celui qui réclame la garde partagée, n'aura pas à s'expliquer.

Une proposition de loi jugée pernicieuse dans le sens où elle impose comme postulat de base que la résidence alternée est le système qui protège au mieux l'intérêt de l'enfant. Résultat, le parent qui la demande ne peut être que le "bon" parent et celui qui la refuse le "mauvais".

Or il n'y a rien de plus faux. De nombreux travaux montrent au contraire que changer de maison chaque semaine est préjudiciable au jeune enfant. » Si cette proposition de loi était adoptée, la résidence alternée pourrait devenir la solution « par défaut » pour les couples en guerre... une aberration !

« Tous les spécialistes, même ceux qui sont plutôt favorables à la garde alternée, la déconseillent vivement en cas de conflit dans le couple, souligne le Dr Maurice Berger, pédopsychiatre. D'abord parce qu'un tout-petit est comme une éponge. Il ressent l'agressivité entre ses parents et cela l'angoisse. Ensuite parce que la résidence alternée entretient le conflit. Chaque "passage" de l'enfant d'une maison à l'autre donne lieu à des reproches et des disputes. »

La garde alternée, de plus en plus demandée

- La coparentalité séduit de plus en plus

La résidence alternée séduit un nombre grandissant de parents. Mieux informés, ils n'hésitent pas à la demander. Avant la loi de mars 2002, ils étaient persuadés que les modalités du partage étaient inscrites dans la loi sous forme d'un week-end et de la moitié des vacances scolaires. Aujourd'hui, ils savent qu'ils sont libres de s'organiser comme ils le souhaitent. Et choisissent, en général, un système de coparentalité.

- Tout n'est pourtant pas rose

Toutefois, beaucoup de couples se déchirent. Le plus fréquemment, le père demande une garde partagée et la mère résiste. Mais l'inverse arrive aussi. Certaines mamans souhaiteraient qu'il y ait une alternance que les pères prennent davantage de place, mais ceux-ci ne sont pas toujours demandeurs.

- Il appartient au juge de décider

Le rôle d'un médiateur est d'amener les parents à dépasser leur conflit de couple et à réfléchir ensemble à ce qui serait la meilleure organisation pour leur enfant. Parfois, on trouve un accord. Parfois non. Les parents se présentent alors devant le juge avec des revendications contradictoires. Dans le doute, les magistrats proposent souvent dans un premier temps la résidence alternée. A charge pour les parents de réfléchir de leur côté, d'observer si cette organisation semble convenir à l'enfant et de revenir éventuellement avec une nouvelle formule qu'ils auront bâtie eux-mêmes.

Garde alternée : pas pour les bébés

Si l'entente des parents est un facteur clé pour la réussite d'une garde alternée, ce n'est pas le seul. Les chercheurs sont unanimes, l'âge de l'enfant doit également être pris en compte.

« Or la loi ne stipule aucun âge en dessous duquel la résidence alternée ne peut être imposée par le juge, rappelle Me Catherine Perelmutter-Teboul. Et si certains juges perçoivent les dangers pour les tout-petits et se refusent à l'envisager, d'autres prônent l'égalité des parents à tout prix. C'est ainsi que

certaines décisions judiciaires imposent des résidences alternées à des enfants très jeunes, parfois même à des bébés de moins de 18 mois. »

Bilan ? Des enfants qui vont mal, et qu'on emmène chez le psy. « Aujourd'hui, 27 % des consultations de pédopsychiatres en libéral en France sont liées à des résidences alternées, s'alarme le Dr Berger. Et elles concernent de plus en plus d'enfants de moins de 2 ans. La progression des troubles est telle que la branche française de l'Association mondiale de santé mentale du nourrisson (Waimh) a pris la décision d'organiser un congrès sur les moins de 3 ans. »

Symptômes dépressifs chez l'enfant dus à la garde alternée

« Pour grandir, un tout-petit a besoin d'un sentiment de sécurité intérieure, explique le Dr Berger. L'une des clés ? Pouvoir être rassuré lorsqu'il ressent un mal-être. Et pour ça, il faut qu'il puisse être en contact physique avec la personne qui le sécurise le plus. En jargon psy, on parle de "figure d'attachement principale".

Dans la majorité des cas, cette "figure d'attachement principale", c'est sa mère - tout simplement parce que c'est elle qui s'est occupée de lui de façon continue depuis sa naissance.

Or en cas de résidence alternée, le contact physique est rompu une semaine sur deux. L'enfant n'a plus accès à sa "figure d'attachement principale". Avec des conséquences graves. Un enfant soumis très jeune à des ruptures répétées dans la continuité de la relation avec sa mère présente des troubles qui sont maintenant bien repérés, poursuit le Dr Berger.

Angoisse d'abandon (il ne supporte plus l'éloignement de sa mère), sentiment dépressif (regard vide pendant plusieurs heures), troubles du sommeil, agressivité (en particulier envers sa mère, à qui il reproche de le laisser régulièrement "tomber").

Dans mes consultations, je vois environ trois enfants par semaine qui présentent ce type de troubles. Malheureusement, tant que ce mode de garde est maintenu, je ne peux rien pour eux. »

La garde alternée, pas avant 6 ans ?

La résidence alternée devrait être proscrite chez les enfants de 0 à 3 ans, et parfois même 4 ans, estime le Dr Bernard Golse, chef du service de pédopsychiatrie à l'hôpital Necker Enfants malades.

Le Dr Maurice Berger va plus loin : « En deçà de 6 ans, c'est un dispositif à hauts risques affectifs pour l'enfant. Au-delà, on peut l'envisager... à certaines conditions. Avant tout, il faut respecter une certaine progressivité, comme le calendrier de Brazelton par exemple. Une résidence alternée, ça ne se met pas en place en un jour. »

« Il faut aussi que les parents communiquent facilement, soient capables de collaborer et n'habitent pas loin l'un de l'autre, souligne Aurore Jesset, psychologue et psychanalyste. Quand on vit entre deux maisons, il y a toujours un objet oublié à rapporter !

Enfin, chacun des parents doit être également impliqué. Certains parents indisponibles multiplient les relais (famille, baby-sitters, etc.) pour assurer leur semaine. Chez ce parent, quel sens va prendre la semaine pour l'enfant ? »

Prudence donc avant de vous engager sur la voie de la résidence alternée, même avec un enfant de plus de 6 ans. Un bon conseil : avant de vous décider, demandez à votre enfant ce qu'il en pense. Après tout, c'est son intérêt qui va guider votre choix, non ?

Conseils pour une garde alternée réussie

Pour qu'une résidence alternée soit véritablement réussie, il faut surtout :

- tenir compte de ses moyens financiers et être prêt à tout prévoir en double ;
- que les parents vivent à proximité, pour offrir un cadre de vie habituel à l'enfant ;
- communiquer et respecter l'autre, sans remettre en cause ce qui se passe dans l'autre foyer ;
- ne pas déprécier l'ex-conjoint devant l'enfant, pour éviter le conflit ;
- écouter et observer son enfant, en tenant compte de son avis ;
- réévaluer le rythme de la garde alternée en fonction de l'âge et de l'évolution de l'enfant.

La reproduction intégrale de mon écrit est autorisée. Cependant, mon nom complet ainsi que le lien actif de la page du site internet <http://soutien-psy-en-ligne.fr> ou/et <https://pervers-narcissiques.fr> est obligatoire. Vous remerciant de votre compréhension ainsi que de l'intérêt porté à mon travail, Geneviève Schmit.



Pervers-narcissiques.fr Site portail pour les victimes de PN



Geneviève Schmit,
coaching
thérapeutique.

© Geneviève Schmit, experte dans l'accompagnement des victimes de manipulateurs pervers narcissiques.

Pour toutes consultations à distance, laissez-moi un texto au 06.43.43.15.79

J'aurais grand plaisir à lire vos interventions sur le Facebook qui vous est dédié:
Facebook pour les victimes de violence psychologique et de manipulation



perverse. Soutien.Psy
